NOTE D'ÉDUCATION PERMANENTE
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
www.ftu.be

N°2018– 08, juin 2018

Avenir de la Communauté française

Et si on se concentrait sur l'essentiel ?

La Communauté française de Belgique (CF) est une institution qui souffre depuis ses origines et la création des communautés culturelles lors de la réforme constitutionnelle de 1971 d'un important déficit de légitimité politique. Principalement issue d'une revendication historique flamande s'inscrivant dans une visée de défense et d'autonomie culturelle et linguistique, la création des institutions communautaires a différé un temps la principale revendication des francophones du sud du pays essentiellement demandeurs pour leur part d'une véritable autonomie économique au niveau régional susceptible de contrer le déclin industriel et économique wallon[1]. Rebaptisée (officieusement) « Fédération Wallonie-Bruxelles » en mai 2011 (signe en soi de la profonde instabilité de son identité politique), la Communauté française fait à intervalles réguliers l'objet de critiques plus ou moins radicales de la part d'un certain nombre d'acteurs désireux de rapatrier ses compétences dans le giron régional. L'avenir de la Communauté française s'invitera sans nul doute au cœur des débats en vue des élections régionales et fédérales de 2019. Il importe toutefois de garder à l'esprit un certain nombre de préoccupations essentielles.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : UNE INSTITUTION EN DÉFICIT DE LÉGITIMITÉ ET UN AVENIR INTERROGÉ

On assiste depuis plusieurs mois déjà à une (re)mobilisation d'un certain nombre d'acteurs, principalement issus des partis socialistes et libéraux mais également de divers milieux économiques et syndicaux- en faveur d'une réforme institutionnelle intra-francophones visant à une régionalisation partielle ou complète des compétences actuellement gérées par la Communauté française. Cette option repose sur un certain nombre de constats, qui sont autant de critiques adressées à l'égard de l'institution communautaire, et qui tentent de remettre assez fondamentalement en question la pertinence et, *in fine*, la légitimité de son action et de son existence même. Pour l'essentiel, il lui est reproché une efficacité défaillante en regard

[1] Chose faite avec l'adoption de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

notamment des budgets qu'elle mobilise et son incapacité manifeste à mener à bien des réformes nécessaires (c'est principalement la politique d'enseignement obligatoire qui est visée ici et de ses médiocres classements dans les rankings internationaux de type PISA), sa relative incapacité à décliner et à adapter ses politiques sectorielles aux réalités et aux besoins spécifiques des régions et bassins de vie (les taux de chômage particulièrement élevés des jeunes wallons et bruxellois résulteraient pour une large part de l'inadéquation de l'offre d'enseignement qualifiant avec les besoins réels du marché de l'emploi), le caractère inéquitable avec lequel la Communauté allouerait certaines ressources (notamment en matière de politique culturelle où la logique de subventionnement par institutions produirait *de facto* une iniquité de traitement des territoires) ou encore ses sempiternelles carences budgétaires dues à son impuissance fiscale, et ce dans un contexte de croissance des besoins et des enjeux.

Une régionalisation partielle ou totale des compétences de la CF semble dès lors s'imposer pour certains comme l'option la plus rationnelle à moyen terme. Cette option répondrait positivement à la montée en puissance du fait régional (dont témoigne la 6ème réforme de l'Etat) et devrait permettre enfin aux Régions de disposer de l'ensemble des leviers politiques jugés indispensables à leur (re)déploiement social et économique. Une telle opération aurait de surcroît le mérite de simplifier et de clarifier le paysage institutionnel francophone en supprimant un niveau de pouvoir qui reste très mal connu des citoyens francophones.

Ces différents arguments ont leur pertinence et méritent d'être pris au sérieux. Quelques questions et enjeux méritent toutefois d'être rappelés.

UNE DYNAMIQUE BUDGÉTAIRE D'INVESTISSEMENT

Notons rapidement que la situation et la dynamique budgétaire actuelles de la CF se distinguent de celles de la Wallonie qui, pour ce qui la concerne, s'est engagée dans une politique de rigueur (certains parleront d'austérité) dans l'objectif d'atteindre l'équilibre structurel de ses finances en 2020 tout en faisant en sorte de pouvoir faire face aux importants défis socioéconomiques qui lui sont propres de même qu'à l'extinction progressive, consécutive à la réforme de la loi de financement, du mécanisme de solidarité nationale dont elle bénéficiait jusqu'à présent[2]. Si la situation budgétaire de la CF reste quant à elle relativement difficile et très largement dépendante de paramètres macroéconomiques sur lesquels elle n'a pas de prise, sa situation budgétaire est actuellement nettement plus saine que par le passé (années 90 et crise de 2008)[3]. Ainsi, et conformément aux lignes de force de l'accord de majorité PS/cdh 2014-2019, le gouvernement communautaire a engagé une politique d'investissements relativement conséquents et sur le long terme visant, soit à renforcer et/ou à renflouer certains secteurs en situation de sous-financement chronique[4], soit à financer des réformes structurelles dont la plus emblématique est le Pacte pour un enseignement d'excellence dont la mise en œuvre doit générer un surcoût de l'ordre de 300 millions d'euros annuel en régime de croisière (à partir de 2030, dont 250 millions devraient être autofinancés par effets-retour), le tout en gardant le cap d'un retour l'équilibre budgétaire en 2020 également. A priori donc, l'argument de l'impuissance budgétaire de la CF mérite, dans l'état actuel des choses, d'être sérieusement relativisé, en

---

2 Mécanisme de solidarité au bénéfice des Régions dont la part dans les recettes totales de l'IPP fédéral est inférieur à sa part dans la population totale. Il est prévu que ce mécanisme de solidarité s'éteigne à l'horizon 2034, ce qui se traduit pour la Wallonie par une perte annuelle cumulée de 62 millions pendant 10 ans.

3 Pour rappel, le budget actuel de la CF est de +/- 10 milliards d'euro (dont 97% proviennent de dotations du fédéral via les produits de l'IPP (27%) et de la TVA (69%). A l'initial 2018, le déficit (SEC) de la CF était estimé à 221 millions (90 millions si acceptation (hypothétique) par le fédéral et la Commission européenne d'immunsier certaines dépenses d'investissement considérées comme "stratégiques" (enseignement obligatoire, supérieur et recherche).

4 Ex : refinancement de l'enseignement supérieur (107 millions sur la législature), refinancement du non-marchand (40 millions en 2018 et 2019), investissement dans la politique de la petite enfance (financement du statut des accueillantes d'enfants et augmentation de la dotation de l'ONE), refinancement de certains secteurs culturels (10 millions pour les arts de la scène en 2018), etc.

gardant toutefois à l'esprit que la soutenabilité de ses finances publiques restent, notamment, étroitement dépendantes du coût réel de certaines réformes importantes en cours de préparation, dont la principale porte sur l'actuelle refonte et allongement de la formation initiale des enseignants[5].

Quoi qu'il en soit, dans le débat sur l'avenir de CF, les arguments d'ordre budgétaire restent fondamentalement assez faibles, tant ils reposent largement sur des paramètres conjoncturels difficilement maîtrisables. Il convient donc de se recentrer sur quelques enjeux ou quelques questions, rappelant par ailleurs que les institutions politiques ne sont en théorie que des outils au service du bien-être de la collectivité.

CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET SOLIDARITÉ INTRA-FRANCOPHONE

Nous ne nous attarderons pas longuement ici sur les contraintes institutionnelles mais rappelons néanmoins que dans l'état actuel des règles d'organisation des entités fédérées, et principalement celles qui régissent le fonctionnement de la Région *bilingue* de Bruxelles-Capital, une régionalisation pure et simple des compétences de la FWB s'apparente à une opération plus qu'hasardeuse sur le plan institutionnel et hautement risquée sur le plan social et budgétaire (et d'abord, sans doute, pour les francophones bruxellois). En outre, la dernière réforme de l'Etat, dont les Régions ont désormais à assumer l'extrême et parfois inutile complexité des effets, a déjà considérablement lézardé la solidarité interpersonnelle et l'égalité des droits et de traitement entre citoyens. La question mérite donc d'être sérieusement posée de savoir si nous (francophones) n'avons pas d'autres priorités politiques et sociales que de nous engager tête baissée dans une nouvelle aventure institutionnelle qui risque bien de miner ce qui reste de solidarité et d'unité entre francophones ?

PRENDRE LE TEMPS ET LA MESURE DES RÉFORMES

Un second enjeu porte sur l'incapacité supposée de la CF à réformer ses politiques pour en améliorer l'efficience et l'efficacité. Concernant l'enseignement obligatoire par exemple, compétence phare de la CF et cible privilégiée des visées régionalistes, il est vrai que personne ne peut raisonnablement défendre son mode de fonctionnement et son bilan actuel tant ses manquements et ses dysfonctionnements sont évidents (les résultats des enquêtes comparatives internationales nous le rappellent brutalement à intervalles réguliers). Or, le « Pacte pour un enseignement d'excellence », projet politique majeur de l'actuelle coalition communautaire, vise précisément à élever de façon significative le niveau de qualité et d'équité du système scolaire via une réforme en profondeur à la fois de son organisation générale et de sa gouvernance. Ce projet de réforme structurelle et de long terme de notre système scolaire, patiemment élaboré par l'ensemble des partenaires institutionnels représentatifs du monde scolaire, devrait pleinement produire ses effets d'ici une petite quinzaine d'années (2030). Une évaluation rigoureuse de ce Pacte s'imposera alors et toutes les leçons devront alors être tirées. Mais cela nécessité au minimum qu'on lui laisse le temps de sa pleine mise en œuvre. Du reste, on ne le sait que trop, notre système scolaire est miné au plus profond par des logiques de concurrence et de ségrégation qui se nourrissent de ses divisions et de ses clivages : entre caractères, entre réseaux, entre filières, entre options, entre niveaux, entre élèves,… En quoi dès lors une division supplémentaire, de nature régionale, permettrait-elle l'émergence, urgente, d'une véritable institution éducative commune à tous et au service de l'émancipation intellectuelle et sociale de tous les jeunes, sans distinction d'aucune sorte ?

---

[5] On sait que le coût réel et à long terme (à l'horizon2060) de cette réforme actuellement en cours varie très sensiblement en fonction des scénarios retenus : de 152 millions pour le cabinet du ministre Marcourt, 377 millions pour le consultatnt McKinsey et 1,115 milliard selon les calculs du Segec…

DES ENJEUX IDÉOLOGIQUES

Troisième enjeu : il est assez évident que les diverses prises de positions en faveur d'une régionalisation des compétences de la CF sont guidées par un certain nombre de parti-pris idéologiques, explicites ou non. En cela, la position (néo)libérale semble assez claire : l'urgence doit être à la formation et à la mobilisation des compétences des individus au service de leur employabilité et de la compétitivité des entreprises et, partant, au réarmement économique des Régions et à l'attractivité des territoires. Face à une telle priorité, les missions démocratiques et émancipatrices de l'enseignement et de la culture se devraient d'être reléguées au second plan. Et la régionalisation de ces compétences constitue évidemment la voie royale pour y parvenir. Il s'agit là d'une option idéologique parmi d'autres. Nous ne la partageons pas. Mais en tout état de cause, tout débat sur l'avenir institutionnel des compétences gérées par la CF (comme de tout autre niveau de compétences d'ailleurs) nécessite une clarification des finalités politiques poursuivies par les uns et les autres et des modèles de société qui en découlent.

La situation actuelle de la CF est loin d'être satisfaisante. Nous ne pouvons à cet égard nous satisfaire du *statu quo* ni d'un quelconque fétichisme institutionnel. Mais dans les débats qui se profilent sur l'opportunité d'une éventuelle refonte des institutions politiques francophones, il convient de nous laisser prioritairement guider par l'interrogation suivante : quelle réelle plus-value, en termes d'égalité, d'émancipation et de cohésion sociale les citoyens francophones, wallons et bruxellois, peuvent-ils raisonnablement attendre d'une régionalisation des compétences actuellement gérées au niveau de la CF ? C'est sans doute la seule vraie question qui vaille.

Frédéric LIGOT.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr

Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé.
Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à **pierre.georis@ftu.be**

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles
+32-2-2463851
Site éducation permanente : www.ftu.be

Éditeur responsable : Pierre Georis

Avec le soutien de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES